

Chasseur Mayennais



**Enquête tableaux
de chasse**

**Prélèvements
sangliers**



Calendrier des formations

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.



L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Toute une banque
pour vous



Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2017.

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS
www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr

Tél. 02 33 49 42 88 Fax 02 33 49 82 80

SAGA NUTRITION ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

PRIX DIRECT FABRICANT

Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions

TRADITION

26/12

29/14

JUNIOR

Excellente digestion et appétence avec nos croquettes

CHASSE PRO
QUALITE PROFESSIONNELLE

25/10

28/13

31/14

SOUPE



Le mot du Président

Ce premier numéro de l'année du Chasseur Mayennais me permet de faire le point de la situation de notre département à la fin de la saison de la chasse 2017/2018 et d'évoquer les craintes que l'on peut légitimement avoir au niveau national avec la présence d'un ministre de la transition écologique pour le moins défavorable à la chasse dans ses responsabilités antérieures.

Comme l'an passé notre département a souffert d'un défaut de pluviométrie importante lors des 3 premiers trimestre 2017 ne permettant pas de faire remonter les niveaux d'eau des étangs, des mares, rivières et ruisseaux... Ce qui a eu des répercussions sur la chasse du gibier d'eau, associées à une faible migration en l'absence de températures hivernales.

La disparition progressive de l'habitat de notre petit gibier comme les perdrix, les lapins... a toujours les mêmes conséquences sur ces populations. Toutefois une évolution favorable se dessine : au regard des premiers résultats de comptages et des remontées des acteurs de terrain le plan de chasse lièvre semble tenir toutes ses espérances.

Le grand gibier se porte de mieux en mieux, avec des populations de chevreuil en hausse, ce qui a permis eu égard au résultat des I.K.A une forte augmentation des attributions.

Il en a été ainsi en ce qui concerne le sanglier. Grâce aux multiples sources de nourritures disponibles toute l'année, à l'absence d'hiver rigoureux, et à certaines cultures « abris », les populations se sont bien développées tant au niveau départemental que national. Les prélèvements devraient dépasser ceux de la précédente saison avec certainement des dégâts plus importants. Dans quelques secteurs à problèmes du département, la fédération vous a alerté afin que vous preniez les dispositions utiles pour la maîtrise des dégâts et des populations. Merci de nous avoir écoutés. Il importe, grâce à une bonne cohésion entre chasseurs et monde agricole de faire en sorte que les populations soient maîtrisées pour maintenir l'équilibre agro-cynégétique.

Au niveau national, l'année passée a vu l'arrivée d'un nouveau Président de la République, le choix qu'il a pu faire avec M. Hulot en tant que ministre de la transition écologique avec un débat sur la condition animale annoncé ne peut que nous inquiéter. Les propos tenus par M. Macron à Chambord le 15 décembre dernier, selon lesquels il ne touchera pas à la pratique de la chasse pendant la durée de son quinquennat pourraient nous rassurer.

L'avenir nous le dira.


À bientôt lors de notre Assemblée Générale à Louverné du 21 avril 2018 où toutes les questions seront évoquées.


Yves MOULIÈRE

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 
Informations Nationales
Apports de la chasse à la nature et à la société (Extrait BIPE 2)

11 
Informations Fédération
*Chasse des jeunes chasseurs
Enquête départementale - tableaux
Numéros utiles
Votre espace adhérent
Prélèvements de sangliers
Plan de chasse lièvre
Chasse aux chiens courants
Organigramme
Sanglier courant de la FDC53
Les formations à la Fédération
Nouveaux piégeurs agréés
Gardes particuliers formés*

17 
Nos associations
*AJCM - Jeunes Chasseurs
Dianes chasseresses de la Mayenne
Amicale des Trompes de Villiers-Charlemagne
Association des chasseurs à l'arc
Fédération des gardes particuliers
ADCGG 53*

23 
Lieutenant de louveterie
Mémoire

24 
Notre faune
Le vanneau huppé

25 
Cynophilie
Le Drahthaar

26 
Le coin pêche
Agenda 2018

27 
Recette
Filet de chevreuil

**Chasseur
Mayennais**



Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne

Tirage : 9 400 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2018
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Stéphane PETIT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS - Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com - www.chasse53.fr

Photo de couverture : J-F.A.





Informations Nationales

APPORTS DE LA CHASSE À LA NATURE ET À



ÉDITO



Le mot de Willy SCHRAËN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Une étude qui met des chiffres sur une passion

Qu'apporte la chasse à la société et à la nature ? C'est cette question à laquelle nous souhaitons répondre aujourd'hui. Il est sûr que nous, chasseurs, pouvons l'affirmer : « Oui, la chasse est un bienfait pour les plaines, les forêts, les zones humides qui nous entourent mais aussi pour les villes et nos campagnes ». Nous le sentons chaque jour, ici en élaguant des arbres, là en plantant des haies, plus tard en apercevant un chevreuil, une grive, un sanglier, ou encore en prélevant un brocard, un faisan, une perdrix. Cette étude, que vous tenez entre les mains, permet de mettre des chiffres sur une pratique ancestrale... quelques lignes, quelques pages - une centaine pour sa version exhaustive - pour raconter le bonheur, le don de soi, le partage et le plaisir des chasses simples. Je reviendrai d'ailleurs sur une idée forte : la chasse confère à la nature une valeur de 2,9 milliards d'euros. Dernière ce calcul scientifique, on y conte les retrouvailles, les heures passées dans la forêt, ces moments donnés à la vie de son village. Autant d'actions qui sont désormais quantifiables, valorisables, explicables et qui n'appelleront pas à contestation. Laissez-moi vous souhaiter, vous qui n'êtes pas forcément chasseurs, une belle découverte, celle d'une passion vécue par 1,2 million de citoyens, qui donnent davantage qu'ils ne prennent, avec cette humilité propre à tous ceux qui s'investissent sans compter... Bonne lecture.

WILLY SCHRAËN





LA SOCIÉTÉ - CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE BIPE 2

BÉNÉFICES ET APPORTS DE LA CHASSE À LA SOCIÉTÉ

LES BÉNÉFICES SOCIOLOGIQUES : VECTEURS DE COHÉSION SOCIALE ET DE PARTAGE

La chasse est une occasion unique de brassage intergénérationnel et sociologique. Elle apporte sa contribution à l'entretien d'une société ouverte, diversifiée et fluide.

+ de **55%**

DES CHASSEURS ET DES PARTICIPANTS À L'ACTION DE CHASSE SONT DES ACTIFS.

La chasse permet des rencontres et des échanges entre trois générations de chasseurs. Les femmes, quant à elles, sont présentes dans 30% des sorties de chasse.

SUR LE TERRAIN, UN BRASSAGE SOCIOLOGIQUE SANS PRÉCÉDENT

La chasse permet de dépasser les clivages sociaux : ruraux, urbains et tous les milieux socio-professionnels se retrouvent au sein des groupes de chasse.



- 70% des groupes de chasse permettent à des individus de 3 à 6 catégories socio-professionnelles de se côtoyer.
- Les urbains et les ruraux, ont l'occasion de se côtoyer dans un groupe de chasse sur deux.
- 10% des chasseurs n'ont pas d'autre occasion de fréquenter cette diversité sociale.
- 90% des chasseurs perçoivent cette diversité sociale et la jugent positive.





APPORTS DE LA CHASSE À LA NATURE ET À

LA VENAISON : LE PARTAGE AU CŒUR DE LA DÉCOUVERTE DE PLATS CONVIVIAUX

GIBIER DE CHASSE CHASSEURS DE FRANCE® : UNE MARQUE DE « QUALITÉ »



La Fédération Nationale des Chasseurs a créé en 2008 la marque "Gibier de Chasse Chasseurs de France®". Elle permet d'identifier un gibier tué à la chasse en France tout au long de la filière. C'est un gage de qualité pour le consommateur à la recherche d'un produit local et authentique.

44%

DE LA VENAISON RAPPORTÉE AU FOYER PAR LE CHASSEUR EST OFFERTE À L'ENTOURAGE.



LA VIANDE DE GIBIER EST BONNE POUR LA SANTÉ !

La viande de gibier est davantage adaptée aux besoins naturels des humains. Elle est légèrement plus riche en protéine que les autres viandes mais aussi plus riche en sels minéraux tel que le phosphore, le potassium et le fer. C'est une viande qui apporte également davantage de magnésium. Elle ne contient que 1 g de lipides pour 100 g de viande en moyenne, contre 15,5 g pour les autres viandes. Le peu de graisse contenu dans la viande de gibier est, pour une large part, constitué d'acides gras mono ou poly-saturés, favorables au système cardiovasculaire.

30%

EST TRANSFORMÉE AVANT CONSOMMATION.



L'ANIMATION TERRITORIALE

70%

DES STRUCTURES DE CHASSE ORGANISENT DES MANIFESTATIONS DE CONVIVIALITÉ OUVERTES AU GRAND PUBLIC ET CONTRIBUENT AINSI À L'ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX ET À LA VIE SOCIALE.

1,2

MILLION DE PERSONNES SONT TOUCHÉES AU TRAVERS DE PLUS DE 7 000 ÉVÈNEMENTS FESTIFS ORGANISÉS SUR LES TERRITOIRES PAR LES CHASSEURS.

4%

DES CHASSEURS RÉSIDANT DANS UNE COMMUNE RURALE DE MOINS DE 2 500 HABITANTS ESTIMENT QUE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE CONSTITUE LA SEULE ACTIVITÉ ASSOCIATIVE PROPOSÉE.





LA SOCIÉTÉ - CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE BIPE 2



Depuis octobre 2016, les fédérations départementales des chasseurs se sont vues dotées d'un outil d'éducation à la nature. Créé par la Fédération Nationale des Chasseurs, Ekolien® met à disposition des salariés, du monde scolaire et du grand public, un contenu pédagogique d'une grande richesse. La découverte des animaux et des milieux naturels terrestres de notre pays est disponible sur : www.ekolien.fr

LA TRANSMISSION ET L'ÉDUCATION À LA NATURE

Les fédérations des chasseurs sont toutes des associations agréées au titre de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, elles sont très impliquées dans la sensibilisation et la transmission des connaissances auprès des scolaires et du grand public.

LES CHIFFRES POUR L'ANNÉE 2015

1,1 MILLION D'EUROS ONT ÉTÉ CONSACRÉS À DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC.

≈ **500 000**

PERSONNES SENSIBILISÉES.

2 400

ACTIONS D'ÉDUCATION À LA NATURE.



LES CHASSEURS AU CŒUR DE LA TRANSMISSION VERS LES PUBLICS JEUNES ET LES SCOLAIRES

Pour l'année 2015 Échelle nationale	Scolaires et publics jeunes	Grand public
Estimation du public touché	57 300 jeunes	435 000 personnes
Nombre d'actions de formation / sensibilisation organisées par les FDC	1 400	1 000
Budget alloué	252 800 €	876 000 €



APPORTS DE LA CHASSE À LA **NATURE** ET À

BÉNÉFICES POUR LES AUTRES ACTEURS DES ÉCOSYSTÈMES

LES BÉNÉFICES POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

AGRICULTURE : LES CHASSEURS CONTRIBUENT À LA LIMITATION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER.

8,2 MILLIONS D'EUROS DE DÉGÂTS ÉVITÉS DU FAIT DE L'ENGAGEMENT DES CHASSEURS.

50* MILLIONS D'EUROS D'INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS ET PROTECTION AUX CULTURES PAYÉS PAR LES CHASSEURS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES.

* Moyenne sur les 10 dernières années



LES APPORTS DE LA CHASSE AUX ACTIVITÉS EN MILIEU NATUREL

NÉGATIFS

Conflits d'usage : impossibilité d'accéder à un lieu pour cause de chasse en cours...

POSITIFS

Actions des chasseurs : entretien des milieux et gestion durable des espèces...



381 MILLIONS D'EUROS DE PLUS-VALUE APPORTÉS PAR LES CHASSEURS EN FRANCE.

MONTAGNES
239
MILLIONS
D'EUROS

ZONES HUMIDES
81
MILLIONS
D'EUROS

FORÊTS
61
MILLIONS
D'EUROS



LA SOCIÉTÉ - CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE BIPE 2

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

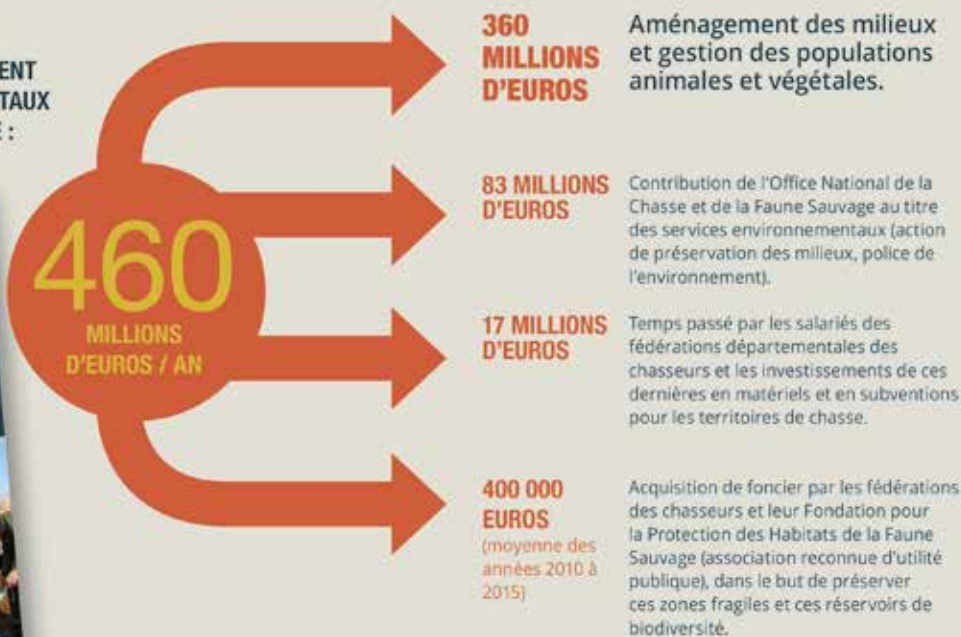
LES APPORTS DE LA CHASSE À LA NATURE

AMÉNAGEMENT DES MILIEUX ET GESTION DES POPULATIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES.

(360 MILLIONS D'EUROS)



AU TOTAL, LES CHASSEURS ET LEURS STRUCTURES FOURNISSENT DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR UN MONTANT ANNUEL DE :



460
MILLIONS D'EUROS / AN

PLUS DE LA MOITIÉ DU TEMPS DES CHASSEURS EST CONSACRÉ À S'OCCUPER DE LA NATURE. CELA ÉQUIVAUT À 30 000 ETP* SOIT L'EFFECTIF ACTUEL DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT.



* Equivalent Temps Plein



APPORTS DE LA CHASSE À LA **NATURE** ET À LA SOCIÉTÉ - CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE BIPE 2

UN MONDE SANS CHASSE À QUEL PRIX ?



-2,9 MILLIARDS D'EUROS

Les chasseurs confèrent à la nature une valeur économique de 2,9 milliards d'euros, soit 56 €/ha en moyenne.



- ABANDON DE LA VEILLE SANITAIRE • AUGMENTATION DES ZONOSSES • EXPLOSION DES DÉGÂTS AGRICOLES ET FORESTIERS • AUGMENTATION DES COLLISIONS ROUTIÈRES • FERMETURE DES MILIEUX • DÉVELOPPEMENT DES ÉPIDÉMIES • DISPARITION DES ZONES HUMIDES • DÉSTABILISATION DU TISSU SOCIOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE RURAL...



460 MILLIONS D'EUROS /AN

SERAIENT À PAYER PAR LES FRANÇAIS AU TITRE DE LA BIODIVERSITÉ.

-2,4

MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉDUCATION À LA NATURE ET À L'ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX.



Chasse des jeunes chasseurs

Le 18 novembre dernier a eu lieu la chasse des nouveaux permis sur le site de la Vigneule.

Les 26 chasseurs ont été accueillis à la fédération des chasseurs autour d'un café et quelques gourmandises.



La chasse a commencé par le nécessaire « rond » rappelant les conditions d'organisations et de sécurités aux participants. À l'issue chacun est allé se préparer et puis a suivi

son chef de ligne (Administrateurs ou techniciens de la fédération) que nous remercions pour le temps qu'ils consacrent aux nouveaux chasseurs.

Une fois tout le monde en place, la chasse proprement dite peut commencer. Très rapidement les chiens de Vincent Chaineau accompagné de Laurent Bodinier rapprochent un sanglier et probablement deux. Il(s) parviendra (ont) à échapper aux tireurs tout comme le renard aperçu par un chef de ligne.

La chasse reprendra sur la quête de plusieurs chevreuils dont deux, un brocard et un chevrillard (mâle) seront présentés au tableau final.

Félicitations aux tireurs !

Après le partage de la venaison entre les chasseurs tout le monde s'est retrouvé autour d'un bon repas convivial avant de se séparer.

Un grand merci à l'ensemble des participants pour la réussite de l'organisation de cette très belle journée.



RENAULT
La vie, avec passion.

RENAULT
EN MAYENNE

Groupe
Jean-Louis Quilmault

MAYENNE AUTOMOBILES

643 Avenue Gutenberg - BP 24, 53101 Mayenne Tél : 02.43.30.44.44

LAVAL AUTOMOBILES 2 adresses :

34 avenue de Paris, 53940 St Berthevin Tél : 02.43.01.22.22
Boulevard Ampère - Z.I. Les Touches, 53000 Laval Tél : 02.43.91.41.00

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

Avenue René Cassin - Azé, 53200 Château-Gontier Tél : 02.43.09.15.15



FORÊT Avenir
gestion forestière

Nouveau
Votre forêt informatisée
et archivage de vos documents

Plan simple de gestion
Mandat de gestion
Vente de bois

Gestionnaire Forestier Professionnel

Jean de Russon

35500 Saint M'Hervé

jean.de.russon@foret-avenir.fr

www.foret-avenir.fr

Tél : 06 60 56 26 72





Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2016-2017 a porté sur un échantillon de 1 200 chasseurs. 493 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 41 %.

Résultats de l'enquête prélèvements pour la saison 2016-2017

16 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier.

Gibiers sédentaires	
Lièvre (0,57)*	4 443
Lapin (1,54)	11 916
Faisan (1,18)	9 153
Perdrix grise (0,29)	2 261
Perdrix rouge (0,27)	2 057

Prédateurs et déprédateurs			
Renard (0,71)	5 464	Corbeau freux (0,59)	4 553
Fouine (0,07)	518	Corneille noire (0,62)	4 788
Ragondin (2,22)	17 176	Pie (0,22)	1 664
Rat musqué (0,33)	2 590	Geai (0,05)	408

Migrateurs terrestres			
Pigeon ramier (5,05)	39 092	Tourterelle turque	487
Pigeon colombin (0,11)	863	Merle	235
Bécasse (0,57)	4 427	Caille	330
Grives	895	Étourneau	4 302
Tourterelle des bois	78	Alouette	78

Gibiers d'eau			
Colvert (2,42)	18 746	Sarcelle d'été	0
Sarcelle d'hiver	1 162	Souchet	141
Foulque	471	Siffleur	16
Poule d'eau	706	Pilet	0
Vanneau	1 083	Chipeau	0
Bécassine des marais	738	Milouin	63
Bécassine sourde	141	Morillon	78
Pluvier doré	0	Râle d'eau	0
Chevaliers	16	Oies	0

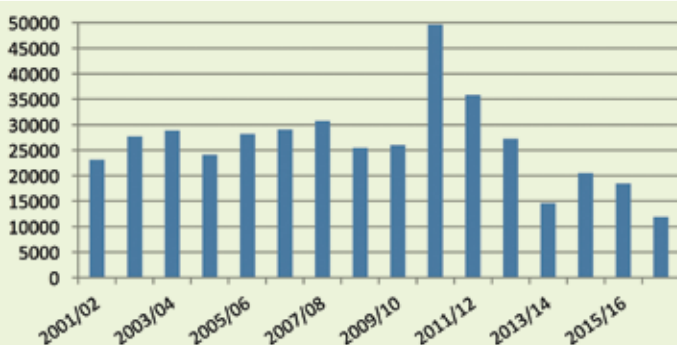
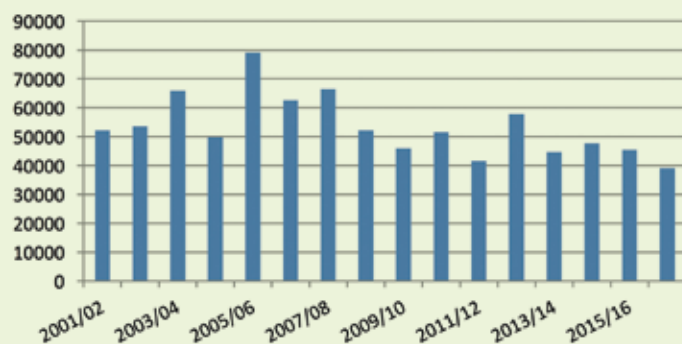
* Le chiffre entre parenthèse correspond à la moyenne par chasseur.

Évolution des prélèvements des principales espèces

LE PIGEON RAMIER

Avec 39 000 individus au tableau, 2016-2017 est une saison très médiocre pour l'espèce ; c'est la plus mauvaise saison enregistrée depuis 2001.

La moyenne des prélèvements annuels a baissé de 10 000 pièces par rapport à la décennie précédente. Les causes avancées sont diverses : moins de chasseurs, moins de migrants, moins d'hivernants...



LE LAPIN DE GARENNE

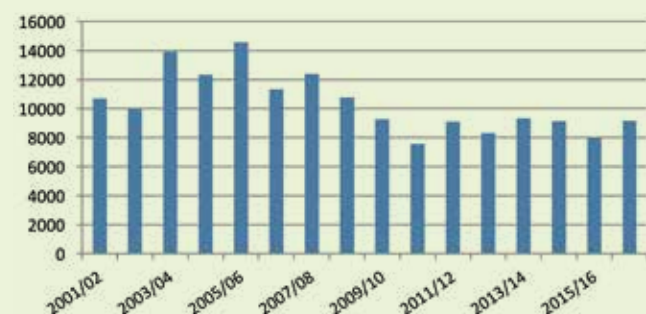
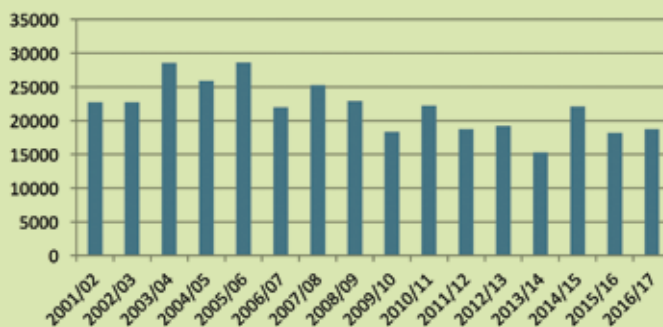
Pour cette espèce également, 2016-2017 constitue la plus mauvaise saison jamais constatée avec près de 12 000 individus au tableau.

À la lecture des résultats des comptages nocturnes, le stock de reproducteurs ne semble pas en régression.



LE CANARD COLVERT

Le Canard colvert récupère à nouveau la seconde place des espèces les plus prélevées dans notre département à la place du lapin de garenne. La moyenne de canards prélevés par chasseurs est de 2,42 individus mais celui-ci grimpe à 6,52 pour les chasseurs ayant prélevé au moins un individu. La saison aura été globalement plutôt mauvaise malgré tout.

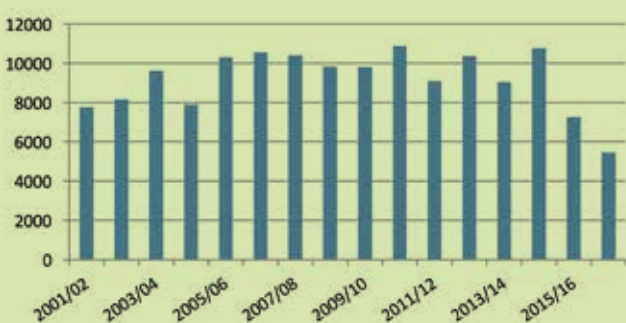


LE FAISAN COMMUN

Ces dernières années le tableau de chasse global semble stagner autour de 8- 9000 individus. La campagne 2016-2017 confirme cette tendance. Seulement 10 % sont des oiseaux naturels (ou plutôt semi-naturels) mais leur part augmente petit à petit.

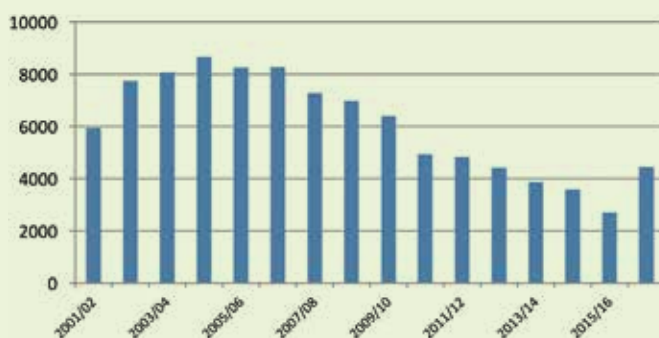
LE RENARD

L'impact de l'épizootie de gale sarcoptique se répercute pour la seconde année consécutive sur les prélèvements. Cette chute significative des prélèvements corrobore celle, de la même ampleur, enregistrée lors des comptages nocturnes entre 2015 et 2017. Cet effondrement de la population est de 42 %.



LE LIÈVRE

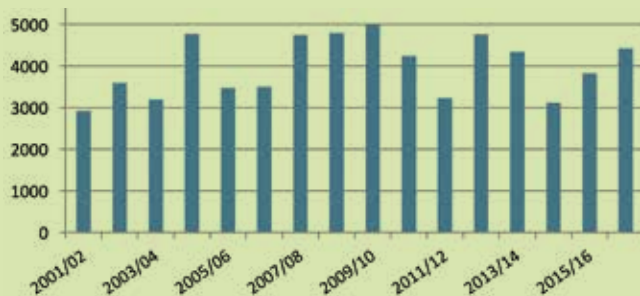
Pour la première fois depuis 10 ans, les prélèvements de lièvres par les chasseurs augmentent. Après tous les efforts de gestion mis en place depuis 2013, on récolte les fruits de l'instauration du plan de chasse obligatoire.





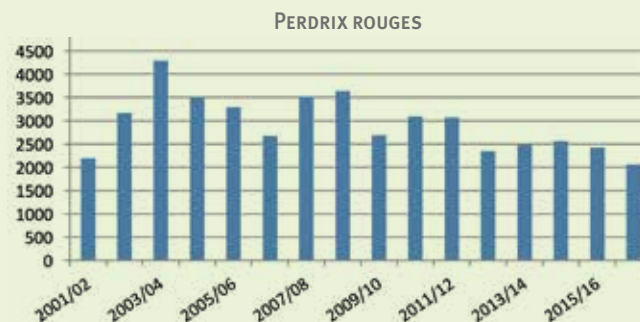
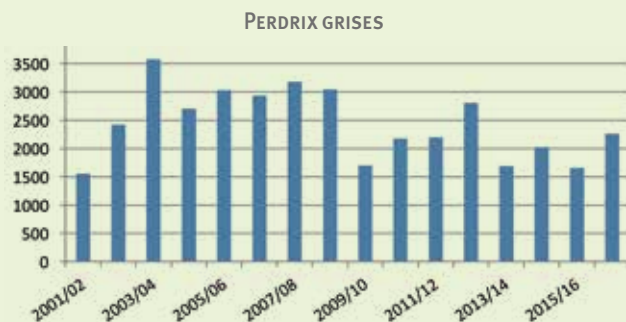
LA BÉCASSE DES BOIS

Avec près de 4 500 bécasses au tableau de chasse départemental, la saison 2016-2017 s'avère être une bonne année.



PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

Pour les deux espèces, les niveaux des tableaux de chasse enregistrés restent étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.



NUMÉROS UTILES

Fédération des Chasseurs de la Mayenne

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi
de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30

Tél : 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96

Courriel : fdcm@chasseurs53.com

www.chasse53.fr

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Z.A. du Berry

53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Tél : 02 43 68 69 73

Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Techniciens :	ARCANGER J.F. :	06 85 12 79 27
	BOUQUEREL D. :	06 72 90 13 28
	GODET O. :	06 82 84 48 69
	JAMONT M. :	06 73 37 59 53
	MAROUZE E. :	06 70 70 01 42
	THEYS J. :	06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang (UNUCR 53) :

Hervé MOULINET :	06 86 49 19 94
(Délégué départemental)	02 43 00 77 21
Lucie DE LA RIVIÈRE :	06 68 37 78 97
Éric PRAIZELIN :	06 04 19 82 64

Lieutenants de l'ouvèterie :

Patrick PLANCHAIS :	06 98 49 44 00
Jean-Paul COURCIER :	02 43 02 33 45
Anthony LOINARD :	06 87 28 66 11
Louis DELOMMEAU :	06 80 10 16 64
Patrice GILLES :	06 22 94 99 32
Gérard COURCIER :	02 43 90 09 24
Claude METAYER :	06 70 18 29 66
Jean-Yves de VALLAVIEILLE :	06 08 37 01 40
André BERGERE :	06 19 91 04 44
Renaud BLANCHO :	06 75 81 92 80

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 67 87 00



Votre espace adhérent

Vous avez reçu votre demande de renouvellement de plan de chasse grand gibier

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER 2018-2019

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN QUELQUES CLICS !

Votre demande de plan de chasse individuelle **grand gibier** doit parvenir au plus tard le **10 mars 2018** à la fédération des chasseurs.

► Si vos territoires sont strictement identiques à l'année dernière alors vous pouvez réaliser votre demande sur votre **espace adhérent**.

► Si vous avez plusieurs territoires alors vous avez reçu plusieurs identifiants, il faudra tous les ouvrir à l'aide de votre identifiant et du mot de passe que vous avez reçu l'année dernière.

► Dans le cas d'une modification du territoire vous devez réaliser obligatoirement la demande sur papier ou prendre contact avec la fédération pour les nouvelles demandes.



DEMANDE DE PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER 2018-2019



Votre demande de plan de chasse individuelle **petit gibier** doit parvenir le **30 avril 2018** à la fédération des chasseurs. (Délais de vigueur 1^{er} juin 2018).

► Les demandes papier vous parviendront prochainement.

► Vous pourrez aussi opter pour la saisie dans votre espace adhérent (avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçu par e-mail l'année dernière) si votre territoire n'a pas été modifié.

► Dans le cas d'une modification du territoire vous devez réaliser obligatoirement la demande sur papier ou prendre contact avec la fédération pour les nouvelles demandes.

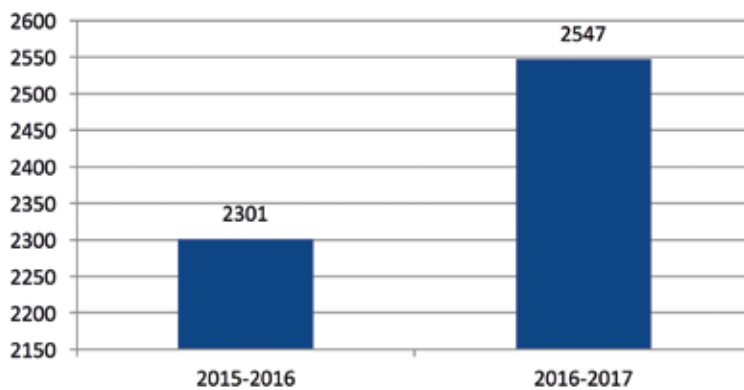


Prélèvements de sangliers

Analyse du tableau de chasse sanglier dans le département de la Mayenne Saisons de chasse allant de 2015-2016 à 2017-2018 (saison en cours)

La fédération continue donc à vous transmettre des informations récoltées sur le sanglier dans notre département par le biais de la carte de prélèvement sanglier mis en place depuis 2011, et que chaque chasseur ou organisateur de chasse doit renvoyer dès lors qu'ils prélèvent des sangliers.

Évolution des prélèvements de sangliers dans le département de la Mayenne :



■ Nombre de sangliers prélevés

Cette année, nous allons vous présenter les moyennes des résultats récoltés lors de l'analyse des tableaux de chasse sanglier pour les saisons allant de 2015-2016 à 2017-2018.

Cette analyse permet de dire que les prélèvements ont lieu principalement le week-end avec 62% des prélèvements réalisés entre le samedi et le dimanche, contre 38% divisé sur les autres jours de la semaine (Cf. Fig 1.)

Moyennes des jours de prélèvements saisons 2015-2016 à 2017-2018 (en cours)

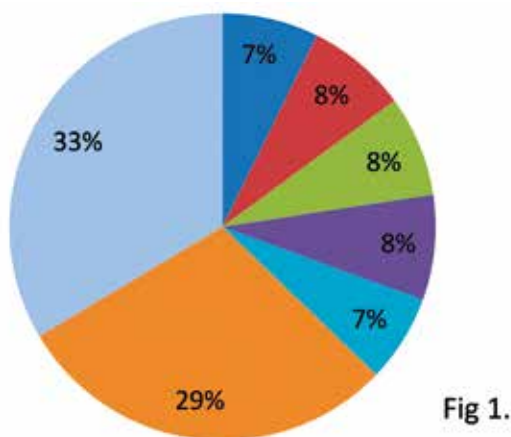


Fig 1.

■ Lundi ■ Mercredi ■ Vendredi
 ■ Mardi ■ Jeudi ■ Dimanche

En ce qui concerne le lieu de prélèvement, la moyenne confirme que les prélèvements se font en grande partie en plaine avec un taux de 59%, contre 36% en massif, et 5% de non connu, comme le montre le graphique ci-dessous (Fig 2.). Cependant en ce qui concerne la saison en cours aux vues de la première analyse, il s'avère que la tendance tend à changer dans certains secteurs.

Moyennes des lieux de prélèvements saisons 2015-2016 à 2017-2018 (en cours)

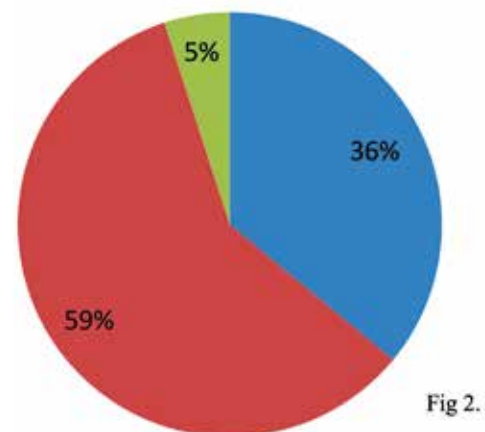


Fig 2.

■ Massif ■ Hors massif ■ Non connu



Lorsque nous analysons les données sur la répartition des sexes, les moyennes montrent que la catégorie des mâles est la plus prélevée avec un taux de 53%, contre 44% pour les femelles, Les 3% restant représentent la part des collisions recensées et les captures accidentelles, dont le sexe n'a pas été défini (Cf. Fig 3). Pour ce qui est des moyennes par classe d'âge, 33% des prélèvements concernent les adultes, 28% les bêtes de compagnie, 30% les bêtes rousses, et 9% les marçassins (Cf. Fig 4). Le poids moyen du sanglier qui ressort de ces tableaux de chasse est de 49,75 kg.

Moyennes des répartitions par sexe
Saisons 2015-2016 à 2017-2018 (en cours)

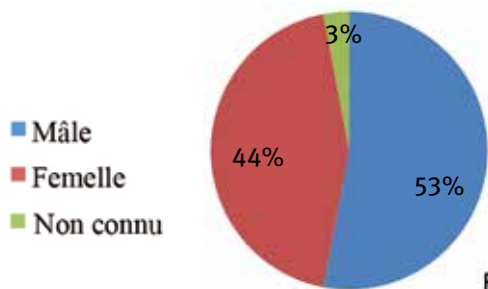


Fig. 3

Moyennes des prélèvements par classe de poids
Saisons 2015-2016 à 2017-2018 (en cours)

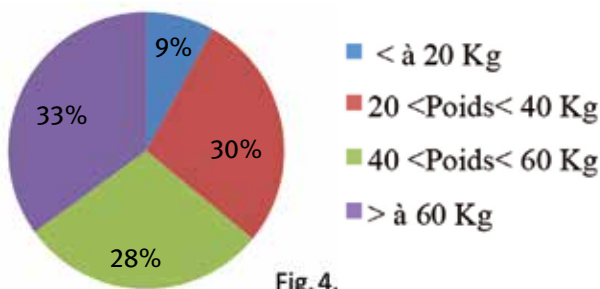
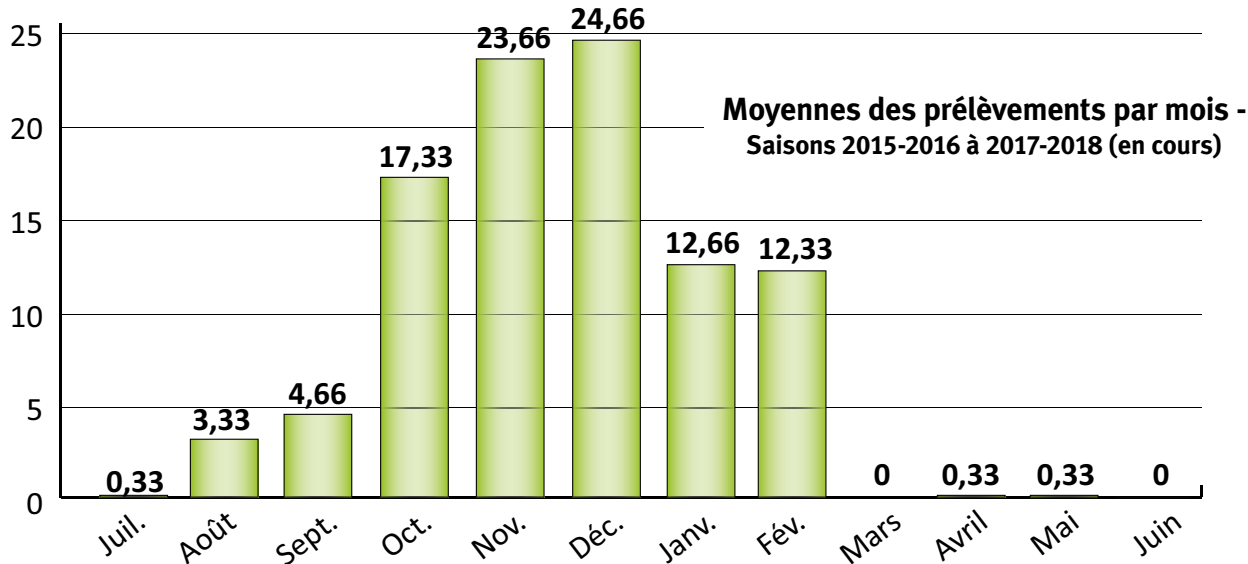


Fig. 4.

L'histogramme ci-dessous (Fig. 5), représente la répartition des prélèvements par mois, et nous constatons que les mois de novembre et décembre, sont ceux où il y a le plus de prélèvements avec un taux cumulés de 48,3%. Les 51,7% restant se répartissent sur les quatre autres mois de chasse, les battues administratives et anticipées.



Moyennes des prélèvements par mois - Saisons 2015-2016 à 2017-2018 (en cours)

ARMURERIE D'ANJOU

Spécialiste de l'arme fine

FABRICANT - RÉPARATEUR - VENDEUR

★ Pour tout achat d'arme neuve, bénéficiez d'une extension de garantie et d'un accompagnement de deux ans, sur la conformité.

Toutes les réparations sont réalisées dans notre atelier par 3 armuriers diplômés de la Haute Ecole d'Armurerie de Liège

2, route de Cholet
49370 Bécon les Granits
02 41 77 05 07



armurierdanjou@orange.fr



Plan de chasse lièvre

Depuis la saison 2015-2016 tout le département est en plan de chasse obligatoire.

Préalablement aux réunions d'information prévues en mars (voir tableau ci-après), des comptages nocturnes ont été réalisés. Lors de ces réunions seront présentés; les résultats des comptages, les règles d'attribution, les démarches administratives concernant le plan de chasse et les résultats de l'enquête sur l'analyse des cristallins de lièvres.

Pour les nouveaux demandeurs d'un plan de chasse qui ne pourraient assister à l'une de ces réunions, ils peuvent se renseigner auprès du technicien du secteur (voir page centrale «numéros utiles») ou du secrétariat sur le dossier à constituer. Ce dossier comprenant :

- l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier, rigoureusement renseigné,
- les pièces justificatives du droit de chasse sur le territoire concerné (bail ou autorisation écrite pour les non propriétaires),
- les relevés de propriété : facultatif, mais que vous devez pouvoir fournir en cas de contrôle,
- la localisation **précise** du territoire de chasse sur une copie de carte IGN au 1/25000^{ème}

Ce dossier doit nous être adressé pour le 30 avril, et au plus tard le 1^{er} juin 2018.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan), vous devez vous acquitter d'une adhésion (article 3, Loi du 30 juillet

Jean-Luc DELANOË

Éleveur de gibier

Faisans
Perdrix grise et rouge
Canards colvert





La Métairie
53350 St-Michel-de-Roë



Tél/Fax : 02 43 06 51 93
Portable : 06 33 14 29 40

E-mail : jean-luc.delanoe@sfr.fr



2003 sur les statuts des fédérations), dont le montant sera décidé lors de la prochaine assemblée générale du 21 avril 2018 (40 € en 2017).

N'oubliez pas que vous pouvez trouver toute l'actualité cynégétique concernant notre département sur le site Internet www.chasse53.fr ainsi que les formulaires de demandes de plans de chasse. Mais aussi, n'hésitez pas à communiquer votre adresse mail afin de recevoir très rapidement les informations concernant l'évolution de la législation et les dates des différentes réunions.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les dates et lieux des **réunions Lièvre** qui débiteront à **20h30**,

Au programme : Présentation des résultats des comptages et des prélèvements cristallins, ouverture et temps de chasse et questions diverses

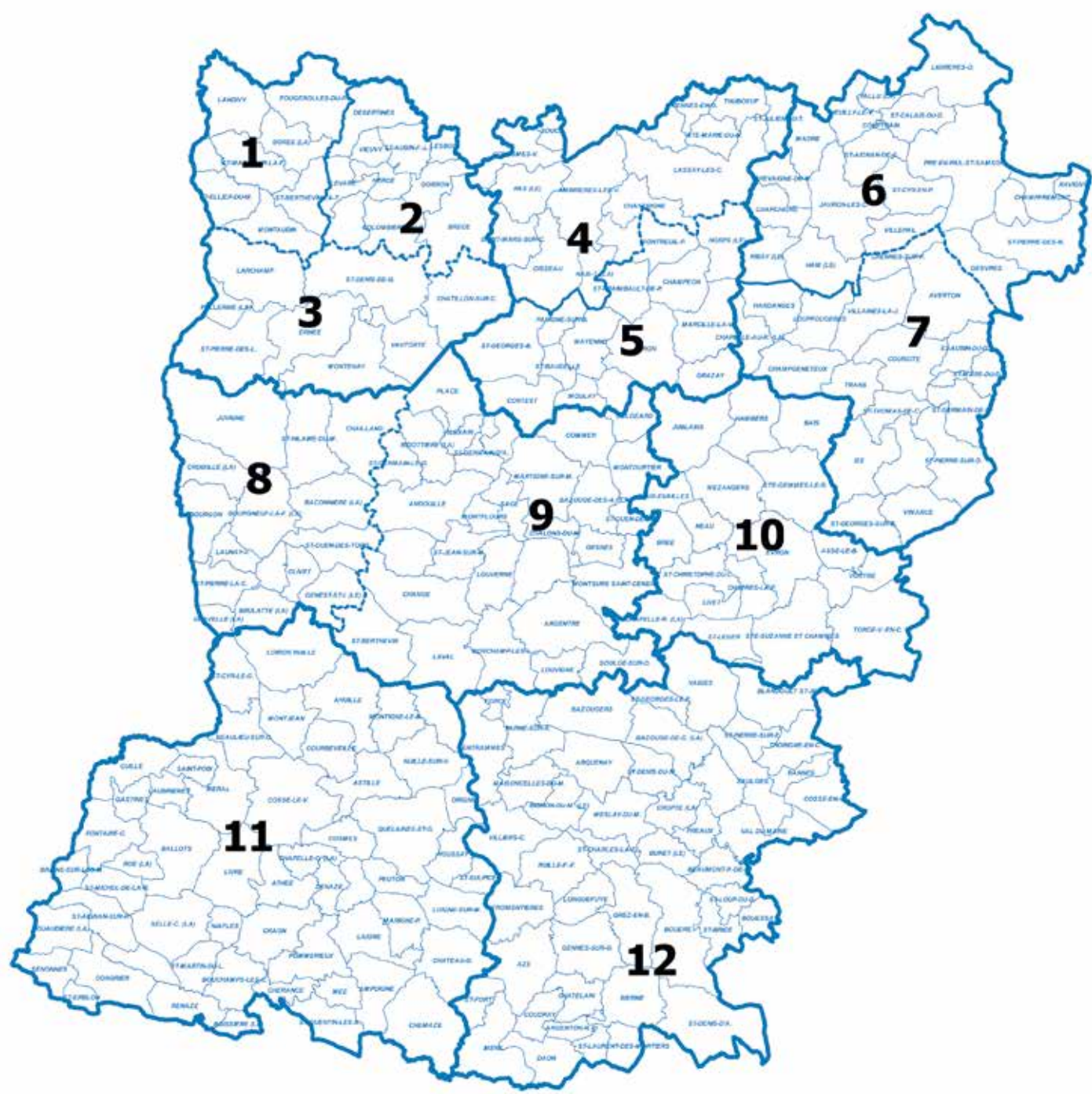
Toutes les réunions débiteront à 20h30

Pays de l'Ernée			
1	15 mars 2018	St Berthevin-la-Tannière	Salle polyvalente 1 rue du Bocage
2	27 mars 2018	Gorron	Espace la Colmont Parc d'act. Besnardieres
3	29 mars 2018	Montenay	Salle de la cantine Rue de Bel Air
Haut Bassin de la Mayenne			
4	22 mars 2018	Ambrières-les-Vallées	Salle Polyvalente Rue Porte de Chammay
5	20 mars 2018	Aron	Salles des Fêtes
Les Collines du Maine			
6	22 mars 2018	Pré-en-Pail-St Samson	Salle des loisirs Merchin Rue des Tesnières
7	29 mars 2018	Villaines-la-Juhel	Salles les Bleuets Rue Gervaiseau
Cœur de la Mayenne			
8	13 mars 2018	Le Bourgneuf-la-Forêt	Salle des Fêtes Route de Vitré
9	26 mars 2018	Montflours	Siège FDCM
Les Coëvrons			
10	4 avril 2018	Evron	Salles des 4 Vents Rue des Prés
Pays de l'Oudon			
11	20 mars 2018	Craon	Salle Pantigny Derrière la mairie
Pays de l'Erve			
12	21 mars 2018	Meslay-du-Maine	Salle socio-culturelle Place de la Poste



PLAN DE CHASSE LIEVRE

Réunions de concertations 2018





Chasse aux chiens courants

Un chasseur posté, content de son tir, pensant avoir prélevé un sanglier mâle, a eu cette surprise !!!!!



Dame nature !!! Que fais-tu ?????

**Prélèvement d'une laie de 80 kg
Avec des défenses d'une longueur de 23,5cm !!!**

Quelles en sont les raisons ?

Organigramme FDC 53

Services de la Fédération

Directeur : Stéphane PETIT

Service administratif

Comptabilité : Martine GANDUBERT
Florence DAUVERNE

Plan de chasse :
Grand gibier : Janine LOURY
Petit gibier : Agnès CHAUMONT

Dégâts et formations : Isabelle GUITTIER

Accueil et validations permis : Elise JOHAN

Agent de service : Viviane FOUILLEUIL

Service technique

Responsable du service : Jean-François ARCANGER

Mickael JAMONT

Eric MAROUZE

David BOUQUEREL

Jean THEYS

Agent de service : Olivier GODET



TIR SUR SANGLIER COURANT

Dans le cadre de la mise à disposition du Sanglier Courant, par la FDC-53, aux structures ayant des encadrants "Tir" avec un formateur adéquat, l'ADCGG-53 s'est portée volontaire pour organiser des séances de tir sur RDV.



Réservation 07 69 90 56 51

1- Principe de fonctionnement

- Large plage d'ouverture aux tireurs.
- Rendez-vous exclusivement par téléphone avec l'encadrant du moment.
- Accueil par un membre de l'ADCGG-53 pour enregistrement de la validité du permis de chasser, assurance, et communication des règles de sécurité...
- Tir, contrôle des résultats, conclusion, conseils...

2- Conditions tarifaires

- 10 € par personne et par séance de tir.
- 5 € sur présentation de la carte d'adhésion, aux titulaires d'un contrat de services avec la FDC et aux adhérents ADCGG-53, dans la limite d'une fois par an.

3- Recommandations

- Prévoir 30 à 45 mn environ par tireur.
- Avoir son permis de chasser, validation annuelle, assurance et une protection auditive.
- S'assurer que son assurance chasse couvre bien le tir au sanglier courant.
- Contrôler l'état de son arme avant de venir à la séance de tir.
- Amener ses balles habituelles, sauf volonté d'en changer pour une future action de chasse.
- En cas de tir au fusil canon lisse, seule la balle Brenneke est acceptée.

4- Règles de sécurité

L'ADCGG-53, représentée par son encadrant se réserve pour des raisons évidentes de sécurité, la possibilité de :

- Refuser l'accès au pas de tir à une personne en état d'ébriété ou ayant un comportement dangereux.
- Refuser l'accès au pas de tir à une personne ayant une arme en mauvais état de fonctionnement.
- Stopper l'exercice de tir à une personne non respectueuse des règles de sécurité.



Les formations à la Fédération

Examen du permis de chasser 2018



Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Le dossier comprend :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

1^{ère} session (20 places) FORMATIONS Vendredi 23 février <i>(après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 23/02/2018 Jeudi 8 mars 2018 Vendredi 9 mars 2018	2^{ème} session (20 places) FORMATIONS Vendredi 6 avril <i>(après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 6/04/2018 Mercredi 11 avril 2018 Vendredi 13 avril 2018	3^{ème} session (20 places) FORMATIONS Vendredi 4 mai <i>(après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 4/05/2018 Mercredi 16 mai 2018 Vendredi 18 mai 2018	4^{ème} session (40 places) FORMATIONS Vendredi 1^{er} juin <i>(matin ou après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 1/06/2018 Lundi 4 juin 2018 Mercredi 6 juin 2018 Mardi 12 juin 2018 Jeudi 14 juin 2018	5^{ème} session (20 places) FORMATIONS Vendredi 22 juin <i>(après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 22/06/2018 Jeudi 28 juin 2018 Vendredi 29 juin 2018
EXAMEN 1/2 journée Lundi 19 mars 2018 Mardi 20 mars 2018	EXAMEN 1/2 journée Mercredi 25 avril 2018 Jeudi 26 avril 2018	EXAMEN 1/2 journée Mardi 29 mai 2018 Mercredi 30 mai 2018	EXAMEN 1/2 journée Lundi 25 juin 2018 Mardi 26 juin 2018	EXAMEN 1/2 journée Jeudi 5 juillet 2018 Vendredi 6 juillet 2018
6^{ème} session (40 places) FORMATIONS Vendredi 3 août <i>(matin ou après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 3/08/2018 Jeudi 9 août 2018 Vendredi 10 août 2018 Jeudi 16 août 2018 Vendredi 17 août 2018	7^{ème} session (40 places) FORMATIONS Vendredi 31 août <i>(matin ou après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 31/08/2018 Mardi 4 septembre 2018 Jeudi 6 septembre 2018 Mercredi 12 septembre 2018 Vendredi 14 septembre 2018	8^{ème} session (40 places) FORMATIONS Vendredi 28 septembre <i>(matin ou après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 28/09/2018 Mercredi 2 octobre 2018 Jeudi 4 octobre 2018 Mercredi 10 octobre 2018 Vendredi 12 octobre 2018	9^{ème} session (40 places) FORMATIONS Vendredi 26 octobre <i>(matin ou après-midi)</i> Pratique 1/2 journée au choix, inscription le 26/10/2018 Mardi 30 octobre 2018 Mercredi 31 octobre 2018 Mercredi 7 novembre 2018 Vendredi 9 novembre 2018	
EXAMEN 1/2 journée Lundi 27 août 2018 Mardi 28 août 2018	EXAMEN 1/2 journée Lundi 24 septembre 2018 Mardi 25 septembre 2018 Mercredi 26 septembre 2018 Jeudi 27 septembre 2018	EXAMEN 1/2 journée Lundi 22 octobre 2018 Mardi 23 octobre 2018	EXAMEN 1/2 journée Lundi 19 novembre 2018 Mardi 20 novembre 2018 Mercredi 21 novembre 2018 Jeudi 22 novembre 2018	

Chasse accompagnée : (1/2 journée) vendredi 20 juillet ou lundi 20 août 2018

LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Toute personne ayant 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition de suivre la formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique.

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit de contacter la Fédération qui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq ans, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.





Chasse à l'arc - Journée de formation obligatoire



Depuis 1995 la chasse à l'arc est réglementée. Pour la pratiquer il faut bien sûr un permis de chasser avec la validation en cours mais il faut aussi une attestation de participation à la journée de formation obligatoire (J.F.O).

Nous organisons 2 journées de formation obligatoire en collaboration avec l'association des chasseurs à l'arc de la Mayenne (ACAM) : les 7 avril et 2 juin 2018.

Le matin :
Formation en salle avec l'intervention de Michel GOBBE, administrateur et instructeur de la fédération française des chasseurs à l'arc (FFCA).

Après-midi :
Formation sur le terrain avec 6 ateliers et une présentation du treestand.
- Découverte de l'arc
- Corrections en fonction des distances de tir
- Tir au vol
- Tir sur cible 3D
- Tir au sol sur cible en mouvement (« Rabbit »)
- Tir au sanglier courant

Contactez-nous :
02 43 53 09 32
ou fdcm@chasseurs53.com
Fédération des chasseurs de la Mayenne
La Vigneule
53240 MONTFLOURS

Formation à l'examen initial de la venaison



Depuis la réalisation de cette formation en Mayenne c'est près de 250 chasseurs qui ont été formés.

Cette demi-journée de formation est assurée par Michel GOMBAULT, vétérinaire à la retraite, formateur référent et aussi connu par les chasseurs Mayennais en tant qu'administrateur au conseil de la fédération.

Une formation est programmée:
Le 22 septembre 2018

PROGRAMME
- La réglementation
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Examen initial du gibier qui permet d'écarter les sujets douteux simplement à la vue d'anomalies sur la carcasse ou les organes.

Contactez la Fédération :
02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com
Fédération des chasseurs de la Mayenne
La Vigneule - 53240 MONTFLOURS

Formation Sécurité et chasses collectives

Le 24 avril 2018

Le 17 mai 2018

Le 5 juin 2018

Le 11 septembre 2018

La fédération des chasseurs de la Mayenne vous propose une formation sur la sécurité et les chasses collectives. Elle se déroulera en deux temps sur une journée complète.

Le Matin : En salle
▪ Visionnage d'un film
▪ Les accidents de chasse
▪ Les responsabilités
▪ L'assurance
▪ L'organisation d'une battue
▪ Balistique
▪ Après chasse : transport, entretien, stockage des armes

L'après-midi : Application terrain
▪ Manipulations, franchissement et déplacement avec une arme
▪ La battue et son organisation
▪ Tir, balistique et ricochets.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ALORS...



Contactez la Fédération : 02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com
Fédération des chasseurs de la Mayenne - La Vigneule - 53240 MONTFLOURS



Nouveaux piégeurs agréés en 2017

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2017, 27 candidats afin d'obtenir l'agrément PIEGEUR :

24 et 25 NOVEMBRE

ALLAIN	Valéry	BOUESSAY
BONNIER	Claude	MENIL
BOUDESSEUL	Jacques	LA CHAPELLE AU RIBOUL
BOUIN	Sébastien	CHAZE HENRY
BRAULT	Robert	MONTSURS
BRETON	Serge	BALLOTS
BRIER	Alain	CHANGE
CAHU	Loïc	VIEUVY
CASTELLIER	Thierry	CRAON
DENIS	Sylvain	DEUX-EVAILLES
FARIBAULT	Guy	CRAON
FROISSARD	Patrice	TRANS
HEROUIN	Didier	ST BRICE
HESLOIN	Marcel	ST AUBIN DU DESERT
HIVERT	Bruno	ST BRICE
LAMY	Thierry	ST BRICE
LEROI	Robert	Les Agets-ST BRICE
LEROUX	Jean-Marc	CHAILLAND
LOREL	Fabien	ST PIERRE DES LANDES
LOUVIGNE	Didier	GORRON
LUCAS	Laurent	CHATILLON S/COLMONT
MAILLARD	Nicolas	L'HUISSERIE
PICQUET	Pierre	AZE

PONTAIS	Georges	LAVAL
RIVET	Sylvain	BREAL S/ VITRE
RIVIERE	François	BALLOTS
REZE	Jean-Pierre	EVRON

DATES DES FORMATIONS PIÉGEAGE EN 2018

**Vendredi 8 juin
et samedi 9 juin**

**Vendredi 15 juin
et samedi 16 juin**

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite, et se déroule sur le site de la Fédération à Montfleurs. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée seulement).

Cependant, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet, et à 15 ans pour la participation à la session de formation.

Gardes particuliers formés en 2017

24 candidats ont suivi la formation de garde-particulier, dispensée à la Fédération des chasseurs.

Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

BARON	Emeric	RENAZE
BEUCHER	Daniel	MONTSURS
BLANCHET	Gérard	MONTREUIL DES LANDES
BOURDAIS	Sosthène	EVRON
BOURGEAIS	Arnaud	ST POIX
BRIER	Alain	CHANGE

DUBOIS	Valentin	LAVAL
EL-ROUEILY	Philippe	MAYENNE
FOUCART	Christian	LANDIVY
FROISSARD	Patrice	TRANS
GREU	Bastien	LAVAL
HAIRY	Dany	MONTSURS
HOOLEY	Philippe	PONTMAIN
JOUIN	Kévin	BALLOT
LECOURT	Patrick	AMBRIERES LES VALLEES
MAUGUIN	Jacques	AHUILLE
MEZIERES	Jérôme	BAZOUERS
PELTIER	Jean-Noël	ST OUEN DE TOITS
RIVET	Sylvain	BREAL SOUS VITRE
ROSSIGNOL	Bertrand	VITRE
SAUDRAIS	Christian	QUELAINES ST GAULT
TRILLION	Ludovic	ST HILAIRE DU MAINE
VANNIER	Fabrice	VILLAINE LA JUHEL

Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

NOUVEAU MATÉRIAU

NOUVELLE PERFORMANCE

UNIQUE & INNOVANTE

1ère FENÊTRE PERSONNALISABLE

ENTREPRISE DAUVERCHAIN
160 rue du Haras - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71
E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, **prévue du 29 mai au 31 mai 2018**, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.

Nos associations

AJCM - Association des Jeunes Chasseurs de la Mayenne



La continuité...

Si l'AJCM devait résumer l'année 2017 en un mot, ça serait celui-ci : CONTINUE. Tout simplement parce que comme énoncé dans l'article du numéro 87 (septembre 2017) l'association bouge, investit et a envie d'aller de l'avant pour continuer à se développer.

Plusieurs évènements ont permis à l'association d'aller à la rencontre de ses adhérents.

Le 11 juin dernier, nous étions présents à la Fête de la chasse et de la pêche de Villiers-Charlemagne ; A cette occasion nous avons pu mettre en évidence nos différents supports de communication et la boutique.

Le 26 août c'est une journée chez notre partenaire Décathlon Laval qui nous était proposée. Nous avons tenu un stand pour l'occasion afin de faire connaître l'AJCM. Un très bon accueil de leur part avec un petit déjeuner offert. Un grand merci à eux !



Le 16 septembre était organisée à La Vigneule la « Journée découverte » où certains ont bravé le mauvais temps et nous ont fait le plaisir de venir nous rendre visite. Lors de cette journée nous avons eu le plaisir d'être soutenus par nos partenaires (SOA Laval, Décathlon Laval) ainsi que plusieurs autres associations.



C'est grâce à la Fédération des chasseurs de la Mayenne à travers : son Président (M. Moulière), son Directeur (M. Petit) et à ses administrateurs qu'un tel évènement a pu être réalisé. Qu'elle en soit ici sincèrement remerciée !

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine sous un nouveau nom : « La fête de l'ouverture », qui sera organisée **le samedi 8 septembre 2018** ! Vous êtes attendus nombreux !



Nous avons terminé l'année lors de la bien connue « Fête de l'automne » au Château de Craon le 15 octobre dernier. Cette année la météo fût clémente et a permis de passer une superbe journée en famille ou entre amis. Nouveauté 2017, avec un « mini village chasse » où la fédération et quatre associations étaient présentes afin d'animer la journée. Un accueil toujours aussi chaleureux nous était réservé par M. Loïc de Guébriant ! Un grand merci à lui ainsi qu'à toute sa famille et aux bénévoles qui œuvrent pour que cette journée soit pleinement réussie !

Au plaisir de vous revoir !

En Saint Hubert
L'équipe de l'AJCM

Contacts : ajcmayenne@gmail.com

Facebook : Association des Jeunes Chasseurs de la Mayenne

Imprimerie
MADIOT

Faisons
un bambou
de chemin
ENSEMBLE...

02 43 69 21 03 www.imprimerie-madiot.com



Dianes chasseresses de la Mayenne

La saison a bien démarré pour Les Dianes Chasseresses

Après divers évènements comme la « fête de l'automne » au Château de Craon nous avons été invitées à plusieurs chasses : Landivy, la société communale d'Aron par M. Chevrillard, la forêt d'Araize par Mme Lemarié, la forêt de Bèllème par M. Vignette, la forêt de Mayenne par M. Loppé, la forêt d'Andaine par M. Desgranges et d'autres chasses dans et hors département pour le petit et le grand gibier.

Pour la société communale d'Aron

Nous avons été invitées par l'association des Chasses Communales d'Aron, qui a été constituée par Pierrick Chevrillard le 3 février 2017. Les objectifs de cette association sont de faire plaisir aux jeunes chasseurs et de leur permettre de chasser à moindre coût en toute convivialité et éventuellement d'intégrer de nouveaux adhérents Aronnais pouvant apporter un territoire.

Les émotions ont été fortes pour les Dianes Chasseresses, les sangliers ont été vus par les adhérentes, en poste, à de nombreuses reprises. Malheureusement, elles n'ont pas pu tirer mais cela ne retire en rien le plaisir de la chasse et d'être ensemble. Le travail des chiens a été spectaculaire.

Différents modes de chasses étaient représentés et ont rendu cette journée enrichissante et intéressante. En effet, 4 archers étaient présents dont notre présidente Isabelle Mézières.

L'accueil a été très agréable et tous les chasseurs ont bien intégré les Dianes Chasseresses. Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous et cette matinée s'est terminée par un repas organisé par l'association des Chasses Communales d'Aron.

Nous tenons à remercier Pierrick Chevrillard et tous les membres de l'association pour leur invitation.



Concernant les autres chasses

Les occasions ont été nombreuses pour les Dianes d'épauler des animaux mais cela n'a donné lieu à aucun prélèvement.



De nouveau nous remercions tous les présidents de chasses pour leurs invitations passées et à venir, pour leur accueil et leur gentillesse envers les Dianes Chasseresses dans ce monde, réservé en principe, aux hommes.

Concernant notre association

Nous avons une boutique où vous pourrez trouver des polos, des tee-shirts et des débardeurs. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter.

Nous fêtons le premier anniversaire de notre association le 24 mars 2018 ainsi que l'assemblée générale qui aura lieu au même moment.

Liste des membres du bureau :

- Isabelle Mézières Présidente 06 60 09 58 71
- Allison Merinienne Vice-présidente
- Charlène Le Sergent Trésorière 06 42 92 02 58
- Sonia Pottier trésorière-adjointe
- Emilie Serer Barbaud secrétaire 06 23 32 42 76
- Véronique Travest secrétaire-adjointe.



L'association des Dianes Chasseresses de la Mayenne vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter : par mail : dianes.chasseresses53@gmail.com ou sur FaceBook : www.facebook.com/adcm53/



Amicale des Trompes de Villiers-Charlemagne



L'Amicale des trompes de Villiers-Charlemagne vous souhaite une excellente année 2018. Qu'elle apporte à tous, et à ceux qui vous entourent, le bonheur et la joie. Ces vœux s'adressent aussi aux chasseurs de la Mayenne, à la Fédération des Chasseurs et aux associations qui gravitent autour d'elle.



Nous avons honoré toutes les sorties programmées, et nous enregistrons avec plaisir, la satisfaction des organisateurs des manifestations que nous avons animées pour eux.

Merci à nos amis sonneurs du Maine-et-Loire Les Trompes du Domaine des Rues avec qui nous partageons la même passion et qui étoffe notre groupe lorsque nous avons besoin de renfort pour certaines prestations.

Un énorme merci à nos partenaires qui nous accompagnent dans nos sorties et participent à la gestion des frais de fonctionnement, et permettent de faire face aux évènements.

Quelques évènements en prévision pour 2018 :

- Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs
- Assemblée générale des Gardes particuliers de la Mayenne
- Les marchés de Villiers-Charlemagne et bien d'autres sorties prévues tout au long de l'année.

Le Président, André Girard

Contacts :

André GIRARD - Tél : 06 86 9265 59
 Jean-Yves POUTEAU - Tél : 06 08 45 70 71
 Alain FRITL - Tél : 06 42 77 08 11



GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

**Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70**



**ÊTRE PROCHE DE VOUS,
ET À VOTRE ÉCOUTE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talibout, 75436 Paris Cedex 09.

Nos associations





Association des chasseurs à l'arc de la Mayenne

L'Association des Chasseurs à l'Arc de la Mayenne fait le point sur son année cynégétique et associative :

Ragondins, chevreuils, sangliers et autres gibiers sont tombés sous les flèches de nos archers. Félicitations à eux ! De plus en plus sollicités, les archers répondent présents aux invitations qui leur sont lancées pour des chasses périurbaines ou comme postés dans des endroits où l'utilisation d'une arme à feu est déconseillée. Un grand merci à nos invitants pour leur confiance !

N'hésitez pas à solliciter l'association si vous avez aussi besoin de compléter votre équipe de postés pour fermer votre territoire à des endroits délicats tels que bords de route, zones habitées, chemins pédestres etc...



Depuis le mois de juin, l'ACAM a fait l'acquisition d'un arctrap pour ses entraînements mensuels (Voir ci-dessous les dates 2018) hors période de chasse. Cet outil permet aux adhérents et leur famille de s'exercer au tir au vol et en rabbit (à l'image du ball-trap) sur des disques en mousse propulsés pas la machine.

Si vous aussi désirez participer à nos journées conviviales, rejoignez l'association ou contactez nous pour une journée découverte !



Dates d'entraînements en 2018 à la FDC : Samedi 12 mai, samedi 23 juin, samedi 28 juillet, samedi 25 août

Comme chaque année, l'ACAM était présente à différentes manifestations : fête de la chasse à Villiers-Charlemagne, fête de l'automne à Craon et bien d'autres... Au vu de l'engouement des visiteurs à nos stands, nous sommes encore plus motivés pour vous faire découvrir notre passion sur cette année 2018. Depuis octobre 2017, chaque personne à la possibilité de s'essayer au tir sur cibles fixes 3D, mais également sur l'arctrap.

Depuis 2016, pas moins de 75 personnes ont participé aux journées de formation obligatoire (JFO) encadrées par l'ACAM et assurées par ses deux instructeurs. De par le nombre croissant d'inscription pour ces journées,

inscrivez-vous sans plus attendre auprès de la FDC53 qui vous transmettra les dates des sessions à venir.

2017 a également été l'instauration d'une première journée de formation complémentaire gratuite qui sera renouvelée en 2018. Cette journée, consacrée à nos adhérents, leur permet de découvrir et d'approfondir le réglage d'un arc, le montage de flèches, la pose et la sécurité à bord d'un tree-stand, etc...

Pour tous renseignements, contact :

- Formateur : Jérôme MÉZIÈRES 06 33 70 82 11
- Président : Bruno CARRÉ 06 23 77 24 80
- Trésorier : Karl AGUESSEAU 06 16 76 01 48
- par mail : chassarc53@gmail.com



Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne

DEVENIR GARDE CHASSE PARTICULIER !

Depuis un certain temps le terme « Braconnage » revient souvent dans les propos et échanges que nous avons avec les Gardes Particuliers ainsi qu'avec des propriétaires et détenteurs de droits de chasse.

Les incivilités diverses comme : dépôt d'ordures, divagation de chiens, ramassage de champignons et de châtaignes sans autorisation deviennent de plus en plus fréquentes et sont constatées par le Garde Particulier. Ces infractions font partie de la mission du Garde Particulier dans sa fonction sur les propriétés dont il est commissionné.

Pour répondre à tous ces désagréments nous encourageons les propriétaires et détenteurs de droits à se doter d'un Garde Particulier, cette démarche n'est pas compliquée et nous pouvons apporter les renseignements nécessaires ainsi que l'accompagnement.

COMMENT DEVENIR GARDE CHASSE PARTICULIER !

Il est indispensable de faire la formation organisée par la Fédération des Chasseurs de la Mayenne. Cette formation est obligatoire depuis 2006, sa durée est de trois jours elle est dispensée par la Fédération des Chasseurs de la Mayenne et se déroule habituellement en juin.

Cette formation est indispensable et nécessaire à la reconnaissance de l'aptitude technique à la fonction de garde particulier, les intervenants sont des techniciens spécialisés dans les différents domaines concernés.

Ensuite la demande d'agrément est à déposer à la préfecture pour être instruite.

Une fois l'agrément délivré, le garde particulier ne peut entrer en fonction qu'après avoir prêté serment devant le tribunal d'instance de Laval. Son assermentation n'est valable que pendant 5 ans et pourra être renouvelée à la demande du commettant et du garde.

Dans le cadre du partenariat avec l'ONCFS nous organisons des temps d'information et de formation, ces temps de rencontre sont appréciés de tous les participants.

Le samedi 2 septembre 2017 M. Chauvet est intervenu sur la réalisation du procès-verbal, 37 Gardes Adhérents étaient présents. Il a mis à disposition de ces personnes des modèles de PV qui peuvent aider chacun.

SANGLIER COURANT

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier partenaire de la Fédération des Chasseurs est responsable de l'organisation, de l'encadrement et de la pratique de tir du sanglier courant sur le site de la « Vigneule ».

Le vendredi 22 décembre sept Gardes Particuliers ont participé à une séance de tir sur ce stand, tous ont été satisfaits de la prestation de l'ADCGG.

Nous proposons à nos adhérents qui le souhaiteraient de

s'inscrire près de nous afin de réorganiser cette activité avec l'ADCGG.

Rappel : L'Instruction des dossiers d'agrément et de renouvellement se fait à la Préfecture de Laval au « Bureau de l'Ordre Public et de la Sécurité Intérieure » (Tél. 02 43 01 50 21).

** Nous rappelons à nos adhérents que nous tenons à leur disposition tous les documents nécessaires pour le renouvellement des assermentations (par le biais de son site Internet www.fdgpm53.com ou contact avec la Fédération des Gardes par l'intermédiaire des responsables).*

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY Président	02 43 02 63 55	06 85 18 13 60
René MALIN Vice-Président	02 43 02 12 59	06 61 81 61 76
Jean-Yves POUTEAU Trésorier	02 43 53 97 06	06 08 45 70 71
Liliane GUEROT Secrétaire		06 83 15 59 69

Site internet : www.fdgpm53.com

Fin octobre le monde de la Chasse en Mayenne était endeuillé par la disparition de M. Michel MENANT qui était administrateur au sein de la Fédération des Gardes Particuliers. Il était Lieutenant de Louveterie et chasseur passionné. Il faisait partager son expérience et était apprécié de tous. Nous garderons de lui sa bonne humeur et son humour.



Le Bureau.

**Motoculture - Jardinage
Agriculture - Bricolage
Matériaux - Habillement**



Route d'Angers - Saint-Fort
53200 CHATEAU-GONTIER
Tél. 02 43 09 17 15
Fax 02 43 07 91 11

Route de Laval
53600 ÉVRON
Tél. 02 43 01 60 05
Fax 02 43 01 39 53

OUVERT du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h





ADCGG 53

Sanglier courant...

Un bel exemple de partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Mayenne, sans qui ce projet de l'ADCGG-53 n'aurait peut-être pas pu se concrétiser dans de si bonnes conditions matérielles.

Ouvert depuis mi-décembre à tous les chasseurs mayennais, il fonctionne sous l'égide de l'ADCGG-53 grâce à un investissement important de notre association et de ses adhérents.

Pas moins de 15 encadrants référents et autant d'accompagnateurs volontaires ont suivi une formation adaptée à l'instruction de tir et à l'accueil des participants, afin de le rendre le plus disponible possible aux chasseurs.

Installé à la Vigneule, il est un véritable outil pédagogique pour tous ceux qui souhaitent améliorer leurs performances en action de chasse. Avoir une arme bien réglée et en maîtriser parfaitement l'usage contribuent à la sécurité de tous, mais c'est aussi respecter le gibier...

Principe de fonctionnement...

- ▶ Large plage d'ouverture aux tireurs
- ▶ Inscription préalable obligatoire
- ▶ Fixation par téléphone de la date et créneau horaire avec l'encadrant du moment au pas de tir
- ▶ Accueil par un membre de l'ADCGG-53 pour enregistrement de la validité du permis de chasser, assurance et communication des règles de sécurité...
- ▶ Tir, contrôle des résultats, conclusion, conseils...

Réservation...

Tél : 07 69 90 56 51 - Vous êtes redirigé automatiquement et gratuitement vers la personne de permanence.

Recommandations...

- ▶ Prévoir 30 à 45 mn environ par tireur.
- ▶ Avoir sur soi son permis de chasser, validation annuelle, assurance et une protection auditive.
- ▶ S'assurer que son assurance chasse couvre bien le tir au sanglier courant.
- ▶ Contrôler l'état de son arme avant de venir à la séance de tir.
- ▶ Amener ses balles habituelles, sauf volonté d'en changer pour une future action de chasse.
- ▶ En cas de tir au fusil canon lisse, seule la balle Brenneke est acceptée.

Brevet Grand Gibier - La promotion 2018 est en cours...

Nous souhaitons à tous nos candidats de rejoindre, lors de l'examen final du 26 mai prochain, les 106 lauréats déjà brevetés en Mayenne. Renseignements : Raphaël Santoro - Tél : 06 62 17 28 35
Contact : santoro.raphael@orange.fr



A l'automne dernier, François Gérard, Président d'honneur et fondateur de notre Association, a accueilli à Romfort en Cossé-le-Vivien, les adhérents de l'ADCGG-53, pour une journée de chasse à l'aigle sur Chevreuil.

Il y a bien longtemps, au début du règne de Louis XIV, Romfort était célèbre pour ce type de chasse. Jean Le Raïstoux, époux de Jeanne Poitrineau, dame de Romfort, était en effet surnommé « le fauconnier » et exerçait ses talents d'oiseleur pour le compte de son voisin messire Charles de la Corbière qui résidait au château des Alleux par-delà les boucles de l'Oudon. Sans doute notre « honnête homme » Jean Le Raïstoux avait-il affaîté des faucons pour la chasse de haut-vol du gibier à plume, très pratiquée alors. Hélas depuis son décès le 1^{er} décembre 1662, la fauconnerie n'était plus exercée à Romfort.

C'est dire combien ce 28 octobre 2017 était extraordinaire.

Les aigliers, venus de Ravigny (53) mais aussi des Landes, des Yvelines et de Belgique, nous ont permis de passer une extraordinaire journée, même si aucun chevreuil n'a été pris. Quelle joie de voir s'élancer les oiseaux dans un ciel pur et ensoleillé. Quelle majesté !!! Dire qu'il fallut attendre 350 ans pour que renaisse le vol à Romfort...



Le saviez-vous ?

La chasse à l'aigle, technique ancestrale de chasse est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité depuis le 16 novembre 2010.

Mémoire

Le 28 octobre dernier, l'annonce du décès soudain de Michel Menant plongeait le milieu de la chasse en Mayenne dans la tristesse. Michel nous quittait sans bruit, discrètement, en accord parfait avec ce qu'il avait toujours été. Michel Menant était un homme qui marquait par sa gentillesse, sa politesse, sa courtoisie, son effacement. Il n'avait jamais une parole déplacée, jamais un mot de méchanceté. A ce caractère étaient attachées des qualités fort appréciées par tous : le respect des engagements donnés, le sens du devoir et du service. En outre, Michel possédait un bon sens qu'il exprimait certes parfois discrètement, mais qui en était d'autant plus précieux, pour ceux qui savaient l'écouter.



Michel possédait des chiens créancés dans la voie du renard et du sanglier. Aussi en 1998, il était nommé lieutenant de luveterie. Pendant 17 années il a assuré sa charge avec beaucoup de compétences et a été très apprécié de tous, que ce soient son administration de tutelle, les lieutenants de luveterie de son département,

les agents de l'ONCFS, les chasseurs, les gardes privés, les agriculteurs de sa circonscription etc. Michel, pendant toute la durée de son mandat, avait assumé avec rigueur

la fonction de trésorier de l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Mayenne. Toujours disponible et prêt à rendre service il siégeait comme suppléant dans de nombreuses commissions. A titre personnel, je savais que je pouvais compter sur lui et lui en suis très reconnaissant.



Atteint par la limite d'âge, Michel Menant s'était retiré en 2015, non sans avoir préparé soigneusement sa propre succession. Il avait été gratifié alors du titre de Lieutenant de Louveterie honoraire.

Michel, vous étiez passionné de chasse et vous avez utilisé cette passion et vos connaissances pour bien servir la luveterie. Mais vous aviez une passion encore plus grande celle de votre famille. Récemment vous aviez eu à vivre des disparitions brutales. Aujourd'hui c'est vous qui êtes parti. Reposez en paix et merci pour ce que vous avez été.

C'est, je pense, le témoignage de ceux qui, nombreux sont venus vous dire un dernier adieu en l'église de Louverné.

Gérard COURCIER

Président de l'association des lieutenants de luveterie de la Mayenne

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com

MICHEL GALLIER
SARL
mail : gallier.piège@sourdeval.net

LES VALLÉES
ROUTE DE BRECEY
50150 SOURDEVAL
TÉL. 02 33 69 24 25

- Piège à œuf de 25 cm, détente en inox
- Piège à œuf de 30 cm, détente en inox
- Piège à appât de 30 cm, détente en inox
- Super X "Belisle"
- Boîte à renard
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Accessoires divers
- Boîte à fauve tous modèles / Collets

et toutes les nouveautés sur
www.trapgallier.com

Piège à lacet Belinox
100 % inox

qualité RESSORT certifié INOX SS302
"METAL" INOX SS304

Tous les pièges Gallier sont garantis en cas de défaut de fabrication, satisfaits ou remboursés

Tous nos pièges sont de fabrication française

Tous les pièges en vente sur le site :
www.trapgallier.com



Le vanneau huppé

DESCRIPTION

Le vanneau huppé est un limicole facile à identifier. De taille moyenne, gros comme un petit pigeon, il se distingue aisément par le contraste du dos vert sombre aux reflets pourpre et du plastron noir avec le ventre blanc. Le dessous de la queue est roux. La tête a les côtés bariolés de blanc et de noir et présente une huppe noire à son sommet, plus longue chez le mâle. En vol, sa queue blanche terminée d'une barre noire, le contraste noir et blanc des dessous et le battement lent des ailes larges et arrondies permettent une identification facile. Son poids moyen est d'environ 220 g. en automne.



Reproduction

Dès mars, l'excitation gagne les vanneaux huppés. Le nid, dont l'emplacement est choisi par la femelle, est élaboré sur l'une des cuvettes creusées lors des parades. La ponte est généralement de 4 œufs, rarement de 2 ou 3. La couvaison dure environ 4 semaines essentiellement d'avril à fin mai, cependant, des pontes peuvent être observées



en juin ou juillet, il s'agit alors de pontes de remplacement ou de pontes effectuées par de jeunes oiseaux.

L'aire de nidification de l'espèce s'étend de l'Europe occidentale à l'extrême Orient dans toute la zone tempérée. En France, il occupe de façon hétérogène les deux tiers du pays au nord d'une ligne allant de Bordeaux à Lyon, la plupart des nicheurs étant concentrés sur quelques grandes zones humides. La population nicheuse est estimée entre 15 000 et 17 000 couples. En Mayenne, ses effectifs ont chuté de plus de la moitié entre les débuts des années 80 et aujourd'hui, où le nombre de couples nicheurs varie de 5 à 20 couples.

Fréquentant les milieux découverts au sol meuble et à végétation rase pour y capturer des invertébrés, les vanneaux huppés se répandent, en hiver, en bandes parfois nombreuses sur les labours, les plus fauchés, les pâturages ou dans les cultures tant que les plants ont peu levé. L'aire d'hivernage est généralement limitée au Nord par la zone de gel. Contrairement à la plupart des autres limicoles, elle n'est pas statique ; un radoucissement permet à certains oiseaux de repartir vers le nord alors qu'un refroidissement ou une vague de froid contraint les oiseaux à une fuite vers les régions plus clémentes. Dans notre département, on peut estimer le nombre moyen d'hivernants entre 25 et 40 000 individus.

Les déplacements post-nuptiaux commencent dès la fin mai. Ces premiers mouvements s'apparentent d'ailleurs plus à de l'erratisme estival vers des régions humides qu'à une migration. La migration post-nuptiale commence réellement fin septembre ou début octobre. La migration pré-nuptiale s'amorce dès février et elle est maximale en mars pour les contingents d'Europe centrale et à la fin du mois pour ceux d'Europe septentrionale.

Évolution des populations

Une baisse sensible des effectifs a été observée dès la fin du 19^{ème} siècle principalement à la suite de l'assèchement des zones humides. Ensuite, grâce à l'adaptabilité dont a fait preuve le vanneau en colonisant les cultures, milieux jusqu'alors délaissés, cette tendance a été inversée jusque dans les années 1970.

Espèce gibier abondante dans notre département, le vanneau huppé est paradoxalement peu recherché. Grégaire et particulièrement farouche, il est difficile de le surprendre. Il n'y a pas de chasseurs « spécialistes », les prélèvements se font au hasard des rencontres souvent au détour d'une haie ou lors de conditions météorologiques particulières (vent violent ou « coup de froid »). Le tableau de chasse départemental oscille, suivant les années, entre 500 et 2000 individus.

J-F.A.



Le Drahthaar



Le **DRAHTHAAR** est un chien d'arrêt à forte stature qui nous vient d'Allemagne.

Sa création date de la fin XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle. Le Stichelhaar (une ancienne race de chien d'arrêt germanique à poil dur) a servi de base et il a été effectué des croisements avec le Pudel Pointer, le Korthals, l'Airedale terrier, le Braque allemand. Est alors obtenu un chien au poil dur, en fil de fer comme le signifie son nom. Draht : fil électrique, fil de fer ; Haar : poil. Ce pelage rend le Drahthaar résistant aux intempéries et aux milieux les plus difficiles.



Ce chien d'arrêt allemand est décrit par son standard comme un chien distingué au poil dur, vif de tempérament, à l'expression énergique et attentive. Sa robe, comme on l'a vue, est caractérisée par un poil dur, couché et dense. Son sous-poil est serré et imperméable. Il a des sourcils accusés et une barbe fournie. La couleur de sa robe peut être marron mélangé de blanc avec ou sans plages de couleur ; noir mélangé de blanc avec ou sans plages de couleur ; marron avec ou sans taches blanches au poitrail ; rouan clair (blanc dominant mélangé de marron ou de noir).

Le Drahthaar a une forte mâchoire, des oreilles pas très

longues attachées haut, une encolure dégagée, un dos court et droit, des hanches larges. Les mâles mesurent de 61 cm à 68 cm au garrot et les femelles de 57 cm à 64 cm.

C'est un chien au caractère bien trempé qui tire une réputation de chien bagarreur mais dont la sociabilité s'est améliorée grâce à l'orientation de l'élevage ces dernières décennies.

Le Drahthaar convient à la chasse de tous les gibiers. Même s'il est classé dans les chiens d'arrêt il est aussi utilisé pour mener à voix le grand gibier, pour la recherche au sang, il a aussi des dispositions marquées pour le rapport et adore l'eau. C'est un chien complet ou presque, il n'est pas encore utilisé en déterrage.

Le Drahthaar donne l'impression que rien ne peut le détourner de sa recherche du gibier. Ce chien sportif et énergique a une quête vive et soutenue, son arrêt est net et ferme. Passionné et volontaire ce chien intelligent comprend et apprend vite. Le Drahthaar possède toutes les aptitudes nécessaires à la chasse en plaine, au bois et au marais avant et après le coup de feu.

L'amour de la cuisine pour le plaisir de votre table

La Corévatine
Corinne et Régis Régnier

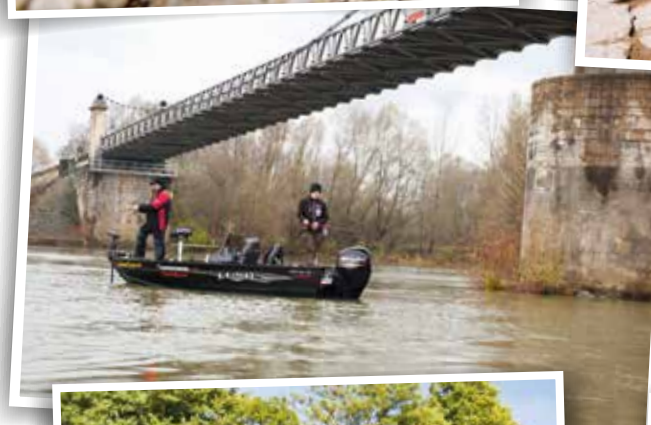
25 rue du 11 novembre - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 69 12 88 - Site : lacorevatine.com





Agenda "pêche" 2018

Date	Agenda
01 janvier	Renouvellement de la carte de pêche pour 2018 – www.cartedepeche.fr
28 janvier	Fermeture de la pêche des carnassiers en rivières et plans d'eau de 2 ^{ème} catégorie
10 mars	Ouverture de la 1 ^{ère} catégorie – Ouverture de la pêche à la truite
01 avril	Ouverture de la pêche à l'anguille jaune
01 mai	Ouverture de la pêche des carnassiers en 2 ^{ème} catégorie (Date susceptible d'être modifiée)
09 juin	Fin des réserves temporaires pour le sandre
10 juin	Fête de la chasse et de la Pêche de VILLIERS CHARLEMAGNE
31 août	Fermeture de la pêche à l'anguille jaune
16 septembre	Fermeture de la pêche en rivières et plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie
31 octobre	Fermeture de la pêche des carnassiers au plan d'eau de la Rincerie (BALLOTS)
31 décembre	Fin de la validité de la carte de pêche 2018



Éric PELÉ, animateur/moniteur guide de pêche
 Fédération de la Pêche de la Mayenne
 78 rue Émile Brault - 53000 LAVAL - 02 43 69 12 13 - 07 77 39 57 98
www.fedepeche53.com

PHOTOS : © FNFP-L/ MADELON



Recette

Filet de chevreuil

purée de panais et coing, sauce cidre,
oignon nouveau, radis et chou de Bruxelles

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES :

Filet de chevreuil environ 700g

Purée panais coing :

panais 800g

coing 800g

Lait entier 50 cl

beurre

Sauce cidre :

cidre brut 1L

fond de veau lié en poudre

gelée de coing

garniture légume :

radis 1 botte

oignon nouveau 1 botte

chou de Bruxelles 200g



Adrien BEAUGEARD, chef cuisinier à « L'instant présent » à CRAON et jeune chasseur dans sa première saison.

Préparation :

Purée panais coing :

Épluchez, puis taillez les panais et les coings en cube, les mettre en casserole, recouvrir de lait et mettre en cuisson. Une fois cuit, mixez la préparation puis passez la dans un chinois étamine ou un tamis pour obtenir une texture très lisse, ajouter du beurre et saler la purée.

Sauce cidre :

Faites réduire au 2/3 le litre de cidre dans une casserole puis incorporer à l'aide d'un fouet le fond de veau lié en poudre jusqu'à l'obtention d'une sauce onctueuse, assaisonnez avec du sel et ajouter quelques cuillères de gelée de coing.

Garniture légume :

Fendez en 2 les radis puis rincez-les à l'eau claire, épluchez les oignons nouveau et taillez-les en fine lamelles. Faites revenir dans du beurre à feu doux les radis et les oignons nouveau. Effeuillez à l'aide d'un couteau les choux de Bruxelles puis cuisez-les dans de l'eau salée bouillante durant 2 à 3 minutes, refroidir ensuite dans de l'eau glacée afin de préserver la couleur.

Cuisson :

Dans une casserole faites chauffer votre beurre et déposer votre viande lorsque le beurre se met à mousser légèrement, laissez cuire et arrosez votre viande de beurre durant la cuisson, la cuisson varie suivant la taille de votre morceau et la cuisson souhaitée. Laissez reposer 2 minutes votre viande avant de la tailler puis dresser l'assiette...

Petites annonces

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :



VILLIERS CHARLEMAGNE

Château
Gontier

Villiers
Charlemagne

Laval

N162

N162



Fête chasse & pêche



Dimanche 10 juin

Nouveautés 2018

TIR À L'ARC-TRAP

LES ÉCUYERS DE L'HISTOIRE
DÉMONSTRATION ÉQUESTRE
EN COSTUME ET HARNACHEMENT
JEU DE CHASSE

PÊCHE AU FLOT-TUBE
SUR LE GRAND PLAN D'EAU

LES AIGLIERS DE LA MAYENNE
AVEC LEURS AIGLES

BALL TRAP

Et toujours

Les associations de chasse et de pêche de la Mayenne
Nombreuses meutes de chiens, grand défilé commenté,
curée froide, stands, jeux pour enfants

RESTAURATION SUR PLACE

Réservation possible : le Camélia / 02 43 07 71 55

Frites | Saucisses | Casse-croûte

Menu

CUISSE DE BŒUF
GRILLÉE